

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251223-2025CD1379-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2026

Publication : 08/01/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Adhésion 2025 et 2026 à la SCET GE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°02 du conseil communautaire du 17 décembre 2024 donnant délégations au président,
- Vu la délibération n°17 du conseil communautaire du 04 février 2025 approuvant la mise à disposition avec le groupement employeur « SCET GE »

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'adhérer, pour l'année 2025 et 2026, à la SCET GE et de régler le montant de cotisation qui s'élève à 150€/an.

Article 2 : Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur le budget habitat (compte 6281)

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 23/12/2025

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Lyon via le site
www.telerecours.fr dans un délai
de deux mois à compter de la
publication.*